Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 056-215600651-20260409-DELIB_2026_37-DE

MAIRIE DE GOURHEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
30/03/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :	15
Présents :	14
Votants :	14

Délibération n° 2026-37

Objet

Vote du compte de gestion 2025

Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

L'an deux mille vingt-six, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de GOURHEL, dûment convoqué le 30 mars, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ARGENTIN Kévin, Maire.

Conseillers présents :
ARGENTIN Kévin - ANNIC Marianne - BRAUD Noémie - CORNUEL Laurence – DOUBLET Anne-Sophie - GUILLAUME Jean-Marc – GUILLEMOT Sandra – LADIRAY Jean-François – LEHERICY Ethan - LELEVÉ Guillaume - LE BOT Mickaël - LE ROCH Delphine – MERVEILLEUX Emilie – MOUNIER Samuel –

Conseillers absents excusés : TOUZE Benjamin pouvoir à LELEVÉ Guillaume

Conseillers absents :

Secrétaire de séance : Laurence CORNUEL

En application de l'article L2121-31 du CGCT, le compte de gestion 2025 du budget principal transmis par le trésorier et visé par la Direction Générale des Finances Publiques du Morbihan est présenté au conseil municipal.

♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦♦

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DÉCLARE que le compte de gestion 2025 du budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

APPROUVE le compte de gestion 2025 du budget principal dressé par le comptable public.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Kévin ARGENTIN

MAIRIE de GOURHEL 56600

Secrétaire de séance,
Laurence CORNUEL